

COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2009

Le 2 mai 2009, à 9 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. PRUNIER Valéry, Maire.

Présents : VILLANNE Jean-François - GENET Jean-Pierre - VASQUEZ Elise - PELLEGRINI Stéphane - MION Roger - DUCOVAT Delphine - LERAYER Monique.

Excusés : AUBIN Xavier - PFEIFFER Jean-Louis -

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance, M VILLANNE Jean-François.

1) Réparation ou remplacement du tracteur communal

Le tracteur des employés communaux a subi récemment une lourde panne de son système hydrostatique. Le diagnostic a été clair : un manque d'entretien évident de ce système depuis quasiment l'achat du tracteur. En effet, une vidange fut faite à 50h, puis plus aucune jusqu'aux 3000h actuelles, alors qu'il est nécessaire d'en effectuer toutes les 300 heures. Les professionnels du matériel agricole et de jardin ont déclaré n'avoir jamais rencontré cette panne due à la négligence. Cette négligence des employés communaux et de leur responsable, depuis l'achat il y a environ sept ans, se paie aujourd'hui.

Les conséquences sont importantes : soit une réparation très onéreuse, pour 4380 € HT, soit l'achat d'un tracteur neuf. JF Villanné a mené les négociations avec plusieurs entreprises. L'une d'entre elles a proposé une reprise de notre tracteur dans de bonnes conditions. Le Maire a également contribué en demandant et obtenant une réduction complémentaire à cette entreprise.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition retouchée, incluant donc la reprise de l'ancien tracteur communal. La facture s'élève à 8248 € HT. Considérant les erreurs passées, le Conseil conditionne cet achat à la mise en place d'un carnet de bord avec relevé périodique des heures de fonctionnement. Aussi pour optimiser l'utilisation de ce tracteur pas conçu pour la route et l'efficacité des employés communaux, le Conseil demande la mise en place de l'achat d'un véhicule d'occasion genre C15 ou autre d'ici la fin de l'année 2009. Une autre conséquence est la nécessité pour un ou les deux employés communaux de passer leur permis de conduire. La commune pourrait éventuellement prendre à sa charge une partie de la formation, ou obtenir des aides en ce sens.

2) Dossier école

a. Retrait de notre recours sur le fond contre la décision du SIGRS du 7 novembre 2008

Suite à la dernière réunion de Conseil et à la réunion du SIGRS du 29 avril, il est confirmé que le projet de complexe n'a plus grand chose à voir avec la décision officielle du 7 novembre 2008. Ainsi pour faire un nouveau pas en avant, et éviter une défense du SIGRS pour une date prochaine, le Conseil Municipal décide de retirer son recours sur le fond contre la décision du SIGRS du 7 novembre 2008. Le Maire informera le président du SIGRS rapidement.

b. Prise d'une date pour une réunion publique

Une réunion publique est programmée le samedi 6 juin pour notamment le thème du dossier scolaire.

3) Problème de trésorerie : ligne de trésorerie ou relais court terme

L' AESN (notre principal source de subvention sur le dossier de l'assainissement) est en retard de plus de trois mois pour les deux derniers versements, alors que tout s'était très bien passé jusqu'à présent. Le débours correspond à plus de 100 000 € Cela a mis la trésorerie de la Commune dans une situation catastrophique ces derniers temps. L' AESN venant de nous indiquer cette semaine ne pas savoir quand seraient versées les subventions, alors qu'elle promettait un règlement imminent depuis des semaines, le Conseil décide d'approuver la proposition du Maire de faire appel à une ligne de trésorerie ou un relais court terme. Une proposition du Crédit Agricole est attendue pour lundi. Le Conseil donne tous les pouvoirs nécessaires au Maire pour sélectionner et mettre en place la meilleure option.

4) Prise de date pour un prochain Conseil

Une prochaine séance de conseil est prévue le vendredi 5 juin 2009. Feront partie de l'ordre du jour le bilan des affouages, la sauvegarde de la MARPA et les subventions aux associations.

5) Questions diverses urgentes

- Un article de presse est prévu pour la cérémonie du 8 mai.
- Les permanences de mairie ne seront pas assurées les 22 et 29 mai ni 2 juin.
- Un point global entre le Maire et l'Adjudant de gendarmerie d'Estissac le 1^{er} mai a pour principales conclusions la nécessité de toujours être alerte et vigilant quant aux personnes ou véhicules aux comportements suspects ; ainsi que la prévention des comportements routiers irresponsables : des contrôles radar seront organisés sur la commune de Bucey dans les semaines à venir.

Séance levée à 10 H 30.